

**2010/2413 - Avis du Conseil municipal de Lyon sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet de grand stade à Décines-Charpieu** (Direction Générale des Services) (BMO du 10/05/2010, p. 1067)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. LE MAIRE : Nous allons passer à un dossier qui a toujours beaucoup de succès, Monsieur Braillard. Nous demandons donc l'avis du Conseil municipal de Lyon sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet de grand stade à Décines-Charpieu dans un moment où l'Olympique Lyonnais s'est qualifié pour la Champion's league, ce qui est évidemment un événement tout à fait important, sinon considérable.

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, Chers Collègues, il se fait tard, donc on va essayer de synthétiser les explications qui auraient mérité d'être développées plus longuement.

Donc, nous devons ce soir, à l'instar d'autres cités de l'agglomération, donner notre avis sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet grand stade à Décines-Charpieu, cette demande étant une conséquence de la loi qui a été votée dans ce cadre.

Je rappelle quand même que pour l'intérêt général, Lyon reste au cœur des grandes manifestations sportives et notre ville doit s'enorgueillir grâce au succès de son club de foot, de pouvoir accueillir en son sein de nombreux spectateurs, de nombreux touristes qui viennent nourrir tous les hôtels restaurants de notre bonne vieille ville lorsqu'il y a ce genre de compétition. C'est un impact économique qu'il ne faut pas négliger et qui est extrêmement important.

La Ville de Lyon continue aussi à voir ces clubs sportifs gagner ce qui permet aussi par rapport au stade de Gerland, de se dire que si l'OL part à Décines, nous aurons la possibilité d'avoir un club résidant à la place de l'Olympique Lyonnais. C'est un club universitaire, pour faire plaisir à M. Havard, qui voyait le sport universitaire à Gerland, là c'est le LOU, le Lyon Olympique Universitaire, le club de rugby qui pourra, le moment venu, utiliser Gerland et on ne peut que s'en satisfaire.

Lyon, enfin, reste exemplaire en matière de cohérence territoriale vis-à-vis de l'agglomération et je crois que ceci est extrêmement important. Je rappelle aussi que lors de la demi-finale de la ligue des champions, il y avait trois autres grandes agglomérations avec Lyon : Milan, Barcelone et Munich. La Ville de Milan dispose d'une infrastructure de 70 000 spectateurs, la Ville de Barcelone de 80 000 spectateurs, la Ville de Munich avec l'Aréna 69 000 spectateurs, et la Ville de Lyon avec le stade de Gerland de 41 000 spectateurs. Donc, vous voyez où se situe la différence. C'est la raison pour laquelle le projet de Grand stade est un projet exemplaire, nécessaire, utile sur de nombreux points.

J'avais rappelé aussi dans une autre enceinte qui était celle du Grand Lyon le modèle de Munich et de l'Aréna – l'Allianz Aréna - qui est un

modèle. Le club a financé une grande partie de cette infrastructure, les deux clubs, Munich 1860 et le Bayern de Munich, le reste étant un partenariat privé avec le Naming, qui est la compagnie d'assurance Allianz. Ce projet a eu d'ailleurs un coup d'accélérateur lorsque l'Allemagne a été choisie pour organiser la coupe du monde de football en 2006. J'espère que si la France est choisie pour organiser l'Euro 2016, on aura aussi, sur le projet du grand stade un même coup d'accélérateur.

Je rappelais que l'Allianz Aréna est situé à 12,8 kilomètres du centre de Munich alors que le Montout est à 12,600 kilomètres, et que l'on est quasiment sur le même schéma, il y a beaucoup de choses qui nous rapproche de Munich et ce modèle est un bel exemple à exploiter.

Je voudrais, pour conclure, mettre un terme à deux hypocrisies, vous m'excuserez sur le terme hypocrisie :

- La première qui concerne l'Opposition plurielle, aujourd'hui, sur cette question, puisque si M. Hamelin a pris position pour dire : « l'OL à Gerland quoiqu'il arrive », M. Broliquier au Grand Lyon a, lui, pris une position pour défendre le Grand Stade : « et si c'est au Montout, c'est au Montout ! ». Reste M. Havard qui dans la presse s'est fait l'écho de dire qu'on n'avait rien fait depuis des années, qu'il fallait faire des grands investissements pour de grands équipements.

Le problème, Monsieur Havard, c'est qu'il va falloir à un moment ou à un autre, nous donner votre position. Parce que j'avoue que cela fait plus d'un an que j'attends de la connaître et je ne la connais toujours pas. La seule que je connaisse et que je vais me permettre de rappeler au Conseil, cela évitera des quiproquos, voire des mauvaises interprétations, c'est celle que vous avez fait il y a un an quasiment, au sein de ce Conseil, où suite à la mission d'information d'évaluation portant sur le devenir des grands équipements sportifs que vous aviez sollicité, avec Christophe Geourjon, on avait répondu favorablement, on a fait un bon travail, vous disiez : « la première puisque c'est sans doute une qui va intéresser Monsieur Braillard », merci « savoir si OL land pouvait se faire à Gerland. Et bien non, je considère qu'OL land ne peut pas se faire à Gerland ». Tout simplement parce que la disponibilité foncière est insuffisante et que les acteurs qui pratiquent le site de Gerland ne pourront sans doute pas être localisés ailleurs. Donc le Grand Stade ne se fera pas à Gerland.

Vous n'êtes pas a priori pour le Montout, donc vous êtes pour quelle solution ? Sachant que vous pouvez toujours nous dire : « oui, mais ce n'était pas le Montout, il ne fallait pas s'y prendre comme cela. ». Je vous rappelle que le choix du Montout n'a pas été imposé à Jean Michel Aulas. C'est Jean Michel Aulas qui, avec les sites qui lui ont été proposés par le Grand Lyon, a fait ce choix, et que notre choix, celui du Maire de Lyon, le mien aussi, n'était pas au départ le Montout, mais le site du Puisoz. Après, en tant qu'avocat, je suis habitué aux effets de manche et aux grands mouvements de tête. Au demeurant, la réalité elle est là.

Donc, je serais heureux de savoir qu'elle est, finalement, votre position, parce que j'avoue que le temps passe et on ne la connaît pas et cela est toujours embêtant.

(Interpellation de M. Havard.)

Attendez, je vous répondrai après.

En ce qui concerne la deuxième hypocrisie, je m'adresse à mes Collègues d'Europe Ecologie. On a utilisé beaucoup d'arguments les uns avec les autres. Mais il y a quand même un argument auquel je n'ai toujours pas eu de réponse, j'espère bien en avoir une, qui est celui-là. Si par extraordinaire on restait à Gerland et qu'il faille passer la capacité du stade de 40 000 à 60 000 places que se passerait-il ? On a vu dans toutes les études qu'il faudrait 3 ans de travaux, que pendant ces trois ans, la capacité du stade serait diminuée. J'ai revu encore mon ami Marc Favaro il n'y a pas longtemps, parce que son rapport est un document auquel tout le monde se réfère, il faut le voir dans ses détails, pendant ces trois ans, on aurait donc une capacité réduite de moitié, donc à 20 000 spectateurs. Cela signifie donc deux choses :

La première, pour ceux qui sont, j'aurais dit, férus et amateurs de sports, vous l'êtes et de football en particulier, et qui, comme le Maire, se félicite de la qualification de l'OL en champion's league. Il faut dire, mais pour les Verts ce sera plus facile, que pendant trois ans, l'OL ira jouer la coupe d'Europe à Saint Etienne, puisque le stade de Gerland ne sera pas homologué, à 20 000 places, pour accueillir des compétitions organisées par l'UEFA.

La deuxième, c'est que l'Olympique Lyonnais, dans son budget 2008-2009 avait en recette guichet, de mémoire, 22 millions d'euros. Ce qui veut dire que pendant trois ans, il perdra 11 millions d'euros par an soit 33 millions.

Lors d'un récent débat au Grand Lyon j'avais alerté les Conseillers communautaires sur cette question et votre Groupe avait dit tout de go que la meilleure solution était que la collectivité complète le manque à gagner, ce qui veut dire que la collectivité verserait 33 millions d'euros, c'est la réalité des débats, à l'Olympique Lyonnais, ce qui m'avait choqué. Outre le fait que, et vous connaissez bien cette loi, c'est illégal, je ne vois pas comment une collectivité publique irait compenser un manque à gagner privé.

Donc, voilà pourquoi j'espère, qu'avec ce débat, Monsieur le Maire, chers Collègues, on aura sur ces deux points et sur d'autres, pas mal d'hypothèques qui seront levées, car après ce débat, les uns et les autres pourront repartir tranquillement chez eux en ayant une vision bien plus claire de ce qu'on peut avoir aujourd'hui sur le positionnement des uns et des autres.

M. LE MAIRE : Merci bien. Ecoutez, on va entendre les uns et les autres ! Monsieur Geourjon !

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, OUI, Monsieur le Maire, un grand stade est un équipement d'intérêt général. En effet, un grand stade par l'ampleur des événements qu'il peut accueillir peut contribuer au rayonnement de notre agglomération. D'autre part, l'approche architecturale de ces arènes du XXI<sup>e</sup> siècle permet une bien meilleure communion entre supporters et joueurs, entre spectateurs et artistes.

NON, Monsieur le Maire, le projet OL Land n'est pas un équipement général. D'abord, parce que ce projet dépasse très largement le cadre d'un grand stade. De l'aveu même de Jean-Michel Aulas, seulement 6 hectares sur les 54 du projet seront utilisés par le grand stade ! Il comporte dès maintenant, et ce n'est peut-être pas fini, 12.000 m<sup>2</sup> de bureaux et 40.000 m<sup>2</sup> de centres de loisirs. Pour donner un ordre de grandeur, cela correspond peu ou prou à la surface commerciale du Carré de Soie. Le projet comporte également 2 hôtels, dont un orienté « centre de remise en forme ». Ce sont ces équipements qui vont permettre au Groupe OL de diversifier ses sources de revenus et ainsi de mieux satisfaire les actionnaires.

Deuxième point : les dessertes en transports en commun ainsi que les infrastructures d'accès ne seront pas suffisantes. Plus précisément, le fait qu'un spectateur doive utiliser plusieurs modes de transport, successivement la voiture, le tram, un bus, un métro, un bus, etc..., rend ce montage très fragile quand il s'agit de transporter, sur un court laps de temps, près de 60.000 spectateurs. Le moindre grain de sable peut gripper la mécanique.

Troisième point : le développement de l'Est lyonnais, que vous prenez habituellement comme prétexte pour justifier l'implantation au Montout de l'OL Land, aurait besoin d'un réel maillage de transports publics lourds, et d'une rationalisation des voiries. Les infrastructures de transport que vous déployez pour l'OL Land ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'Est lyonnais.

Quatrième point : le projet tel que vous l'avez monté ne défend pas l'intérêt général des finances des Lyonnais. En effet, ces investissements sont réalisés à l'usage unique d'un groupe privé. Je me permets de rappeler que nous parlons de 108 M€ uniquement pour le Grand Lyon. Pour fixer les idées, 108 M€ représentent plus de trois fois l'investissement du Grand Lyon dans le cadre du projet Lyon-Cité-Campus, projet qui a pour vocation de former les générations futures de Lyonnais et de préparer l'avenir économique de notre agglomération en favorisant l'innovation. Cherchez le différentiel dans les montants investis et cherchez l'erreur !

Cinquième point : contrairement à ce que nous vous avons demandé dans les conclusions de la commission d'information et d'évaluation sur le devenir des équipements sportifs de Gerland, vous n'avez pas lancé l'étude indispensable sur la faisabilité ainsi que le coût de la reconversion du stade de Gerland afin d'accueillir le LOU rugby ainsi que des événements sportifs, culturels ou événementiels requérant une capacité de 15 à 20.000 spectateurs. Ce chiffre aurait certainement encore alourdi la facture publique du projet. Je profite cependant de cette occasion, pour nous féliciter du succès du LOU dimanche dernier et j'espère que dimanche prochain, cela continuera.

Sixième point : nous craignons que cet équipement n'aboutisse à terme à un véritable changement de la sociologie des spectateurs. En effet, aujourd'hui, le foot, comme le rugby, sont des sports populaires. Jean-Michel Aulas lui-même indique dans le rapport financier d'OL Groupe, je cite « le grand stade permettra une montée en gamme des prestations » et qu'en moyenne chaque spectateur dépensera plusieurs dizaines d'euros en produits dérivés et restauration (contre seulement quelques euros aujourd'hui). Associé au coût de l'abonnement, le budget augmentera donc très sérieusement et risque de ne plus être à la portée de toutes les bourses.

Afin de ne pas alourdir le débat, je ne parlerai pas des nombreux points encore en suspens : taxe sur les spectacles, obligation d'inclure dans les billets un ticket TCL et ce, y compris pour des spectacles ou des événements, concurrence entre le grand stade et le stade de Gerland reconverti ou à la Halle Tony Garnier en cas d'accueil de spectacles...

Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que dans ces conditions nous voterons contre la déclaration d'intérêt général du projet OL Land à Décines.

Je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Généralement, je n'interviens pas tout de suite car j'attends que tous les intervenants aient pris la parole pour faire un commentaire général ou une réponse précise, mais je me permets de le faire ce soir, Monsieur Geourjon, en préalable, pour dire que c'est un peu l'heure de vérité. On peut tout dire et connaître les arguments que vous avez développés, vous connaissez les miens, on les connaît tous, mais maintenant vous devez nous dire où vous voulez que ce grand stade soit construit !

M. GEOURJON Christophe : Je vais vous répondre Monsieur Braillard, très facilement, d'ailleurs je l'ai déjà dit dans une intervention précédente, ici même.

Ce problème c'est vous qui auriez du le poser, quand Jean-Michel Aulas a choisi le site, car je suis désolé Monsieur Braillard et

Monsieur le Maire également, à l'époque, lorsqu'il y avait différentes solutions possibles pour accueillir un grand stade, c'était à ce moment-là que la collectivité devait dire « oui ou non, on vous suit. Cette hypothèse là coûte trop cher en argent public, on ne vous suit pas ».

Pour prendre l'exemple du Puisoz, il me semble, si mes informations sont bonnes, que cela a été étudié et qu'une des raisons pour laquelle ce site a été abandonné, c'est que les propriétaires des terrains demandaient à rentrer dans le capital ou à être intéressés par les bénéfices de l'opération. M. Aulas est un chef d'entreprise, je pense qu'il est pragmatique et préfère un projet qui a peut-être une rentabilité moindre, mais qui se fait à court terme, à un projet à meilleure rentabilité qui se fera dans longtemps ou qui ne se fera jamais. C'est à cette époque là qu'il fallait prendre la décision et qu'il fallait négocier avec M. Aulas et ne pas tout accepter à n'importe quelles conditions.

M. LE MAIRE : Merci bien, nous vous avons compris ! C'est pour ne pas avoir le même type de débat sur le périphérique que je vous ai posé la question dès le début : c'est où ! J'ai bien noté la réponse de Mme Bertrix qui nous a dit « c'est le tracé court », là on a un point d'accord.

Bien évidemment, lorsqu'on ne veut s'exprimer sur rien en disant « on verra bien, etc... », cela permet, après, d'avoir des discours à géométrie variable. Vous êtes dans tel endroit de la Ville, vous dites « tel tracé », vous êtes dans un autre endroit de l'agglomération, vous dites « tel autre tracé ». Aujourd'hui, c'est la même chose sur le stade, en fonction des différentes nuances, on va dire « on le veut ici ou là », mais je n'entends jamais personne formuler un seul projet alternatif.

Je vais donner la parole à M. Havard, et j'espère me tromper !

M. HAVARD Michel : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Braillard, vous m'avez interpellé et je vais, ce soir, sans doute encore vous décevoir car vous êtes un peu manichéen dans vos approches. Vous avez également interpellé M. Hamelin, et je le laisserai apporter les réponses à votre interrogation.

Sur ce sujet là, vous voyez Monsieur le Maire, j'ai vraiment une incompréhension totale dans la gouvernance que vous avez des grands projets de cette agglomération. Lorsque vous dites : « je choisis avant et je consulte après », je suis désolé, ce n'est absolument pas la conception que nous nous faisons de ce que doit être la concertation. La concertation consiste à discuter à « page blanche » au démarrage, et ensuite sur la base de différents scénarios, à trancher. Ce que vous nous demandez, c'est de toute façon de valider quelque chose que vous validez par avance, qui du coup n'est pas ouvert à la discussion puisque, soit on vous donne un « chèque en blanc », soit on ne vous donne rien !

Sur le projet de grand stade, on est typiquement dans ce cas-là. Vous avez fait le choix d'un site tout seul. Sur le projet de grand stade,

pas de problème, on l'a dit, on l'a exprimé, nous étions favorables à ce que la Ville de Lyon et l'agglomération s'équipent d'un grand stade car cela correspond à l'évolution des choses, cela ne pose donc pas de problème. On vous avait dit à la Communauté urbaine, à plusieurs reprises, que le site que vous avez choisi -pas M. Aulas ou une autre personne mais c'est vous-même qui avez choisi le site de Décines- ne paraissait pas correspondre au site idéal et que le Puisoz était un site sans doute bien plus propice à la réalisation de cet équipement.

A partir de là, trois éléments :

Premier élément sur la difficulté d'origine qui réside dans le choix de ce site. Vous faites le choix, finalement, du passage en force : c'est à prendre ou à laisser, c'est noir ou blanc. Cela ne s'appelle pas de la concertation Monsieur le Maire, mais « je cherche à imposer un projet coûte que coûte » et les discussions au final, portent sur les différents éléments qui se posent et se présentent.

Puisque, deuxième grosse erreur en dehors d'avoir fait le choix d'un site tout seul, c'est que vous n'avez pas pris le soin de l'étudier. Du coup on découvre au fil du temps, au fur et à mesure les informations qui arrivent, les études qui manquent, etc... Vous handicapez le projet en faisant ainsi Monsieur le Maire !

Vous êtes à la fois le premier promoteur et le pire ennemi de ce projet de toute façon, puisque, à plusieurs reprises d'ailleurs, la justice vous a donné tort en termes d'information et de gouvernance. Récemment encore le Commissaire enquêteur pointe cette absence d'information, cette absence de réponses aux questions posées.

Enfin, troisième gros reproche effectivement, l'absence d'alternative à Gerland. Je maintiens, Monsieur Braillard, que le projet OL Land tel qu'il est conçu sur 50 hectares ne peut pas se faire à Gerland. Vous dites que vous laissez le site de Gerland au LOU -que je veux féliciter tout comme l'OL pour leur belle performance de dimanche- mais le LOU a annoncé qu'il voulait construire un nouveau stade !

Vous n'avez jamais pris soin de chiffrer et d'étudier comment est-ce qu'on fait pour que Gerland évolue vers le LOU. Donc vous êtes aujourd'hui finalement dans la stratégie du passage en force, celle qui consiste à demander aux gens un chèque en blanc et qui voudrait que d'un côté, il y a ceux qui aiment bien l'OL et qui sont pour le développement de l'agglomération ; alors ceux-là, il faut qu'ils « gobent le paquet » tel que : aucun droit de regard, pas le droit de dire « c'est bien ou pas bien », et puis, de l'autre, les opposants à l'OL, les opposants au Grand Stade, etc... Et bien malheureusement, les choses sont plus compliquées que ça, Monsieur Braillard. Et si ce que vous nous demandez, c'est un chèque en blanc et bien, on ne vous le donnera pas. On ne vous donnera pas ce chèque en blanc.

Dans le même temps, parce que je sais très bien qu'un vote contre serait interprété par vous puisque vous êtes dans la caricature en permanence sur ce sujet-là comme sur d'autres, comme le fait que nous manquons d'ambition, etc... Et bien, Monsieur Braillard, Monsieur le Maire et mes chers Collègues, nous nous abstiendrons sur ce projet car nous ne vous donnerons pas de chèque en blanc.

M. LE MAIRE : M. Hamelin ? J'oubliais qu'il y a plusieurs sensibilités parmi vous...

M. HAMELIN Emmanuel : Comme j'ai été interpellé par M. Braillard sur une position qui n'est pas tout à fait celle que je défends, je tiens ici à préciser quelle est ma position et quelle sera l'issue de mon vote.

M. LE MAIRE : Quand vous serez Maire de Lyon.

M. HAMELIN Emmanuel : Non, je parle bien de l'issue de mon vote sur cette délibération.

Première chose, oui, je suis pour une déclaration d'intérêt général sur un projet de grand stade puisque c'est de cela dont il s'agit et comme le prévoit la loi du 22 juillet 2009.

Oui, je suis favorable à un grand stade pour l'OL avec un aménagement économique et commercial pour permettre au Club de diversifier ses ressources.

Oui, je soutiens la candidature de la France à l'Euro 2016 dont le projet aujourd'hui de grand stade est intimement lié.

Par contre, je considère que le choix qui est fait de décision aujourd'hui et que vous voulez faire passer en force comme l'a dit Michel Havard, comporte un certain nombre d'inconvénients, inconvénients qui se sont accumulés...

M. LE MAIRE : M. Havard vient de le dire. Vous, c'est où le stade ?

M. HAMELIN Emmanuel : Je termine mon propos, Monsieur le Maire. Ces inconvénients qui se sont accumulés au fil du temps et dénoncés par un certain nombre d'élus et d'associations.

Je considère également que le site de Gerland n'a pas été suffisamment travaillé et qu'il offre aujourd'hui un certain nombre de possibilités qui n'existaient pas il y a encore quelques années. C'est la raison pour laquelle, j'ai pris comme position de dire : je souhaite qu'on remette autour de la table des discussions de manière sérieuse avec les élus concernés et les associations concernées, les deux dossiers de Décines et de Gerland. Et dans l'optique que cette position intègre la

candidature de la France à l'Euro 2016, je soutiendrai le dossier qui sortira de cette discussion. Mais en l'état, compte tenu du passage en force que vous imposez dans le cadre de cette délibération sur un dossier dont, je précise d'ailleurs, qu'il a de forte chance de remettre en cause le calendrier même de l'Euro 2016 ! Regardez le nombre de recours qu'il y a dessus, ne serait-ce que cet élément là devrait porter à réflexion, c'est la raison pour laquelle je m'oppose et voterai contre cette délibération.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC s'est déjà prononcé à plusieurs reprises à Lyon et au Grand Lyon en toute cohérence sur ce projet de Grand Stade.

Inscrit au Plan de mandat du Grand Lyon que nous avons approuvé, nous en avons voté le principe en rappelant les conditions que ce projet devra réunir pour être acceptable, sur le plan de l'intégration dans le paysage et la protection de l'environnement, de la création d'emplois directs ou indirects et de l'insertion par l'emploi pour la population locale et enfin, des conditions de desserte par les transports collectifs. Les réponses à ces questions se sont affinées au cours des mois.

Nous avons souligné aussi la liaison pour nous entre l'ouverture de ce stade ou plutôt de cette zone d'activités économiques et la fin des subventions publiques à l'OL.

Ce projet serait, en effet, l'aboutissement du processus de l'évolution de l'OL d'un club sportif se produisant dans un stade communal à une entreprise économique privée de spectacle sportif et de loisirs, de merchandising de produits dérivés, cotée en Bourse, dont les ressources propres financeraient l'activité. Ce modèle économique correspond à celui de grands clubs européens comme Munich ou Arsenal et est global avec le stade et aussi toutes les activités annexes.

Nous le considérons donc avant tout comme un projet d'ordre économique comme les autres et non comme un projet sportif.

L'intérêt général relève donc de l'emploi et de l'activité économique et du rayonnement de Lyon auquel, il est incontestable, l'OL contribue. Et nos Collectivités s'impliquent depuis longtemps dans l'accompagnement de la création de ces zones d'activités économiques par la création de voiries et de dessertes en transports collectifs. Pour nous, cela ne doit pas aller au-delà.

D'autre part, notre Groupe est opposé à la réalisation d'un tel projet global à Gerland pour trois raisons :

- cela signifierait la privatisation de Gerland et de la plaine des sports, indispensable à la pratique du sport de proximité, comme l'a montré d'ailleurs la Mission Gerland ;

- nous sommes opposés aussi à la compensation par des subventions publiques supplémentaires à l'OL pendant la période d'indisponibilité partielle du stade qui serait due aux travaux éventuels d'agrandissement du stade de Gerland (pour être clair et répondre à la question de Thierry Braillard tout à l'heure) ;

- nous sommes conscients que la seule extension du stade de Gerland, sans la réalisation de la zone d'activités permettant la concrétisation de l'équilibre financier de l'OL, s'accompagnerait du maintien des subventions publiques à l'OL, que nous jugeons aujourd'hui incompatibles avec la logique du passage en Bourse et d'un projet d'entreprise privée comme les autres.

Enfin, nous espérons que la décision de l'UEFA sous la houlette de Michel Platini, visant à créer un organisme européen similaire à la Direction Nationale de Contrôle de Gestion Française et à imposer aux clubs professionnels des règles d'équilibres budgétaires, contribueront à stopper la spirale financière délirante actuelle du football professionnel européen.

Nous sommes opposés à ce que la Ville de Lyon assume sur ses deniers propres (on le voit bien dans nos bilans financiers que ça ne serait pas possible) l'extension à elle toute seule du stade communal de Gerland. Pour être très clair, il est donc grand temps aujourd'hui de sortir des dérives scandaleuses et de responsabiliser les dirigeants et les clubs qui doivent s'assumer et ce projet global est de nature à ce que l'OL puisse assumer son équilibre financier seul.

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la position et le fonctionnement de notre pays en matière de grands équipements sportifs relèvent de l'exception au sein des autres pays d'Europe et il faut bien le reconnaître, notre pays a pris un grand retard.

Les stades de France sont actuellement des équipements appartenant aux Collectivités territoriales qui en assurent la rénovation et la gestion. Ils ont fait l'objet d'investissements publics qui correspondent parfaitement à l'intérêt général.

Aujourd'hui, l'évolution des médias, du sport professionnel et du football en particulier nécessite une exigence de modernité, d'hygiène, de confort d'accueil et de rentabilité financière des équipements.

Ainsi, une ville, quelle qu'elle soit et la ville de Lyon en particulier, pourrait-elle engager aujourd'hui un concours financier à hauteur de 400 millions d'euros pour construire un grand stade de football ? La réponse est bien évidemment non. Comment est-il possible alors de soutenir cela quand on connaît les besoins d'une ville comme Lyon en matière d'équipements scolaires, de petite enfance (on l'a vu plus tôt dans la soirée), en matière sociale, en matière culturelle et sportive ?

Pour le Grand Stade de l'OL, il s'agit donc d'un investissement d'intérêt général de nature publique qui est financé par le privé.

Aussi, nous devrions plutôt nous satisfaire d'avoir un investisseur privé, en l'occurrence l'OL Groupe, qui est prêt à prendre le risque d'investir une telle somme.

Il convient de rappeler que les fonds publics ne sont pas là pour les réalisations faites au profit d'un unique bénéficiaire privé, comme l'exprime, à tort, les opposants au projet. Les fonds publics vont principalement améliorer la desserte en transports publics d'un pan entier de l'agglomération (on peut citer notamment Eurexpo) où il est difficile de se rendre actuellement.

L'Olympique Lyonnais a un besoin réel, impérieux d'une enceinte plus grande et plus moderne pour conserver son rang au niveau européen et au niveau national. Une enceinte où l'accueil des supporters est amélioré, les conditions d'accès en transports publics multipliées, les loges pour les partenaires privés optimisées. Cette enceinte nouvelle est nécessaire et cette mise à niveau ne peut pas être faite dans le cadre du stade actuel, classé monument historique et dont les contraintes sont telles qu'elles rendent impossible tout projet concret de rénovation et de reconstruction.

Par ailleurs, le stade de Gerland conservera une utilité pour le LOU Rugby qui a brillamment gagné ce week-end son ticket d'accession pour le TOP 14 contre La Rochelle, la finale.

Tout cela a une cohérence, une complémentarité et un enjeu considérable : faire de l'agglomération lyonnaise une référence en Europe au même titre que Milan, Munich, ou Barcelone. Notre agglomération a besoin d'infrastructures routières, sportives, culturelles de qualité pour s'inscrire dans le cadre des grandes métropoles européennes. Il faut donc veiller à ne pas être contre le progrès au risque de s'immobiliser dans une posture rigide et irresponsable.

Le Groupe Lyon Demain donne un avis favorable.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre groupe donnera un avis favorable sur ce dossier car l'intérêt, pour notre agglomération, du projet du grand stade sur le site Grand Montout est pour nous fondé au regard des trois principales raisons qui sont les suivantes :

Premièrement, il est incontestable et d'ailleurs très peu contesté, que notre agglomération, à l'image de notre pays, connaît un retard très important en matière de grands équipements sportifs conformes aux normes européennes. Avec une moyenne d'âge de 66 ans, le parc des stades français est inadapté et vieillissant. La réalisation d'un grand stade

dans l'agglomération lyonnaise n'est pas seulement un enjeu d'agglomération, c'est aussi un enjeu national.

Deuxièmement, ce projet représente une réelle opportunité de développer le rayonnement international de l'agglomération, et l'Olympique Lyonnais est en effet un formidable vecteur de rayonnement de notre agglomération à l'image des autres grands clubs européens. A cet égard, le projet de schéma de cohérence territoriale récemment arrêté vise à « renforcer l'offre de grands équipements qui concourent au rayonnement métropolitain en matière de sport, afin de le mettre au niveau des standards internationaux ». Il en est ainsi du projet du grand stade comme du projet de grande salle pour l'ASVEL.

Troisièmement, le choix du site du Grand Montout comme lieu d'accueil du grand stade, mais aussi comme territoire de grand projet urbain, est parfaitement compatible avec les documents de planification stratégique de notre agglomération. Ce choix participera, comme la réalisation de Léa, comme le prolongement du métro à la Soie, comme le projet du Carré de Soie, au développement qualitatif du territoire du Centre Est de l'agglomération. Vous connaissez notre attachement à la revalorisation de ce territoire trop longtemps négligé.

De ce triple point de vue, l'intérêt général du projet du grand stade est parfaitement fondé. Ce qui fait débat aujourd'hui, c'est le modèle de financement de ce futur grand équipement exclusivement privé pour la réalisation de l'équipement à proprement parlé public en ce qui concerne les aménagements nécessaires pour en garantir l'accessibilité. Ce modèle de financement ne nous paraît pas contraire à l'intérêt général. En effet, outre le fait que la collectivité n'aurait pas les moyens de financer elle-même un tel équipement, nous soutenons le modèle de développement qui a fait ses preuves pour le projet de la Confluence, comme pour le projet du Carré de Soie, où un euro d'investissement public génère 3 à 4 euros d'investissement privé.

Cependant, là où l'investissement public est fortement mobilisé, nous serons très vigilants pour que l'argent public profite pleinement aux territoires, aux communes et aux habitants directement concernés. D'où nos trois propositions pour conforter l'intérêt général de ce projet :

- premièrement, que le schéma d'accessibilité retenu, et notamment les transports en commun, profitent pleinement et plus encore que ce qui est aujourd'hui proposé, aux populations des communes directement concernées par le projet,

- deuxièmement, que les exigences en matière de politique d'insertion par l'emploi soient très fortes tant dans le cadre de la réalisation que de l'exploitation de ce futur équipement,

- enfin, que l'impact de ce projet sur l'environnement naturel et agricole du « V vert » soit l'occasion d'une politique ambitieuse en faveur du confortement de l'agriculture périurbaine, de la préservation et du développement de la biodiversité, de l'amélioration des corridors biologiques, bref de la valorisation de cet espace naturel et agricole.

Comme la déclaration d'intérêt général, telle que prévue par la loi dite « développement et modernisation des services touristiques » du 22 juillet 2009, autorise les collectivités à accompagner la réalisation des grands équipements publics ou privés, ainsi que les équipements connexes nécessaires, nous donnons un avis favorable sur ce dossier.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, pour le Groupe Europe Ecologie les Verts je serai peut-être le seul à ne pas déborder sur le temps qui m'est imparti. Je pense même faire un peu moins, donc je devrais ne pouvoir vous parler que pendant 7,30 minutes. Néanmoins, bien évidemment, s'il devait y avoir des arrêts de jeux, je demanderai du temps additionnel !

J'irai droit au but. Le Groupe Europe Ecologie les Verts ne pense pas que le projet de grand stade à Décines-Charpieu tel qu'il se présente soit d'intérêt général. D'intérêt privé, oui, et même de l'intérêt privé bien compris d'une société cotée en bourse l'OL Groupe, dont l'action reprend du poil de la bête, si j'en crois mon voisin de droite.

M. TETE Etienne : Je n'ai rien dit !

M. HEMON Pierre : Parler encore aujourd'hui d'intérêt général après l'avis rendu par les commissaires enquêteurs, est pour le moins contradictoire, obsolète, voire cocasse. Beaucoup de nos remarques ont été confirmées par ce rapport, je ne les reprendrai pas toutes.

Tout d'abord, je voudrais féliciter la fédération du Parti Socialiste du Rhône qui a pu recueillir 3.457 signatures pour sa pétition de soutien au projet. C'est un petit score tout de même.

Plus sérieusement, nous pouvons nous féliciter surtout de la forte mobilisation citoyenne autour de ce projet, en pour comme en contre d'ailleurs, car c'est, je crois, la première fois qu'une enquête publique mobilise autant de citoyens.

J'aborderai ce soir quatre points qui fondent notre jugement : finances, emploi, déplacements, environnement et je conclurai sur l'autre projet soi-disant impossible.

La question financière avec la cession de terrains à la Foncière du Montout, permettant à cette dernière de les commercialiser par la suite à un prix bien plus élevé ne nous semble pas relever de l'intérêt général. C'est peut-être légal, mais certainement pas intéressant financièrement

pour la collectivité, et certainement contestable économiquement. Je crains que cela ne nous soit reproché un jour.

Un projet créateur d'emploi, nous promet-on. Cela vaut, car la question est d'importance et cela vaut de s'y intéresser. Mais de quels emplois s'agit-il ? Principalement des emplois de placiers les soirs de match, donc des emplois à temps très partiels et qui existent déjà en grande partie, et qui ne sont pas liés au lieu d'implantation. Quant aux emplois générés par le centre commercial espéré, ils viendront rapidement et directement en concurrence avec ceux du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin, dont le fragile équilibre risque d'être déstabilisé. C'est en tout cas ce qu'a souligné dernièrement l'Union des Comités d'intérêts locaux en donnant aussi un avis défavorable au projet.

Le point central pour nous, maintenant, c'est celui des déplacements et de l'accessibilité. Si ce qui est proposé devait se réaliser, nous réussirions le tour de force d'avoir le stade le plus mal desservi des grands stades européens ! Et pour des coûts inégalés si l'on considère que l'essentiel de ces équipements ne servira que quelques jours dans l'année (un jour sur dix au grand maximum) et ce, avec des garanties de bon fonctionnement très incertaines tant les fréquences imposées semblent impossibles à tenir pour le tramway T 3, en particulier dans sa traversée de Lyon et de Villeurbanne.

Et nous n'avons même pas la garantie que le semi-direct Meyzieu/La Soie/Part-Dieu, sera effectivement réalisé, alors que cela améliorerait grandement la vie des usagers de cette ligne, déjà victime de son succès.

Alors, engouffrer plus de 200 M€ pour un usage unique, l'accès au Grand Stade les soirs de match, n'est pas un choix des plus pertinents. Affecter ces fonds au développement et à l'amélioration du réseau et de la fréquence des transports en commun sur l'ensemble du Grand Lyon, relèverait véritablement, à notre sens, de l'intérêt général.

La question environnementale : celle-ci semble avoir été traitée rapidement. Finalement, heureusement que le Grenelle II abandonne les quelques avancées du Grenelle I, car il n'y a plus à craindre de contraintes de ce côté-là. Et je crois que les tenants du projet devraient tout de même chaleureusement féliciter M. Havard et toute l'UMP !

Plus sérieusement, là encore, je vous rappelle qu'un contrat-cadre a été signé entre le Groupe OL et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'ADEME, en 2008. Ce contrat-cadre prévoyait un accompagnement, pour réduire un certain nombre de nuisances liées au fonctionnement du stade. Mais la principale cause de nuisance, la production de CO<sub>2</sub>, liée aux déplacements, n'a pas fait l'objet de convention avec l'ADEME. Pourquoi ? Mais parce qu'il était évident que l'ADEME ne pourrait jamais valider le projet. Alors, plutôt qu'essayer un

refus, on a préféré éviter l'obstacle et communiquer uniquement sur l'équipement du stade, en laissant croire qu'il s'agissait du tout.

Mais, Montout n'est pas tout ! Cela n'est pas très « sport » pour le moins. Et, au moment où se prépare le Plan Climat du Grand Lyon, c'est là un bien mauvais message.

En fait, OL Groupe a préféré passer par un Bureau d'Etudes parisien, pour faire un bilan carbone partiel. Les résultats devraient être présentés fin mai. Pourquoi ne pas attendre le rendu de ce rapport ? Pourquoi décider de l'intérêt général du projet, sans en avoir mesuré l'impact climatique ?

La question de la biodiversité est aussi parfaitement négligée. Je vous rappelle que 2010 est l'année européenne de la biodiversité. Et, si tous, nous nous inquiétons de la disparition continue de milliers d'espèces, certains versent des larmes de crocodile. Un appel de quarante scientifiques de haut niveau, lancé ces derniers jours et relayé par France nature Environnement, le WWF, la Ligue de Protection des Oiseaux et la Fondation Nicolas Hulot, entre autres, interpelle tous les responsables politiques et nous demande de réagir.

Et que faisons-nous ? Nous contribuons à la disparition de trois espèces protégées présentes sur le site de Montout. Et là, sans le moindre état d'âme ! Car enfin, qu'avons-nous à faire de quelques « pies grièches écorcheurs » ? Qu'avons-nous à faire des « crapauds calamites » ? Quant au troisième animal, le moins menacé des trois, et sans doute le plus proche de nous, c'est le blaireau d'Europe. Mais je crains que M. Aulas n'ait que faire des blaireaux !

Je conclus maintenant, en réaffirmant bien qu'il ne suffit pas de critiquer, mais être en capacité de proposer. C'est la démarche continue du Groupe Europe Ecologie Les Verts.

Sur ce sujet, nous pensons que l'agrandissement de Gerland doit être sérieusement étudié de deux points de vue.

Du point de vue du stade proprement dit : on nous a longtemps raconté, qu'il était impossible de l'agrandir, puis peu à peu, nous avons vu sortir quelques projets remisés dans les cartons depuis un moment. On nous a même affirmé que le principal problème était que, pendant la durée des travaux, seule la moitié des tribunes pourrait être utilisée, ce qui est nettement moins ennuyeux que si l'on n'avait pu utiliser que la moitié du terrain... vous en conviendrez, Monsieur Braillard ?

Reste à démontrer qu'on ne peut pas faire les travaux par quart, comme cela est envisagé pour Geoffroy Guichard à Saint-Etienne. Cela réduirait le manque à gagner, qu'il faut relativiser, puisqu'en moyenne la vente de billets n'entre que pour 14 à 15 % dans les recettes du club. Il existe sans doute des solutions, à nous de les chercher !

Et pour ces solutions, je citerai M. le Maire, qui disait sur un autre sujet dans une interview au Monde le 30 avril : « Je crois en la capacité de l'esprit humain, de résoudre les problèmes par l'innovation. » Voilà un beau sujet, où l'esprit humain devrait résoudre quelques problèmes, sur lequel on pourrait innover, l'agrandissement du stade de Gerland.

Enfin, deuxième point de vue à prendre en compte, bien entendu : l'augmentation des nuisances pour les riverains, que comporterait l'augmentation de la capacité de Gerland. Il faut de toute manière, l'étudier, même avec la capacité actuelle. La nouvelle gare ferroviaire Jean Macé, tout comme l'arrivée prochaine du tramway à Debourg et la jonction du métro avec Oullins, aideront en partie à remédier à ce réel problème. Ce devrait être, en tout cas, indissociable d'un projet d'agrandissement de Gerland.

Et puis, pour terminer, je dirai que 40.000 places, c'est la jauge du stade de Chelsea, qui n'a pas jugé nécessaire de l'agrandir et que cela ne l'a pas empêché de gagner cette année, et le Championnat d'Angleterre et la Cup. Voilà, je vous remercie.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Il y a des contradictions que l'on peut relever immédiatement. On ne peut pas –et je suis tout à fait d'accord avec les interventions des Groupes GAEC et Communiste, sur notamment, la nécessité de ce qu'on appelle, au niveau européen, aujourd'hui, « le fair play financier », c'est-à-dire de mettre de l'ordre dans ce football professionnel. On ne peut pas vanter les mérites de Chelsea et accepter qu'ils terminent la saison avec 800 M€ de déficit ! C'est pour cela qu'ils peuvent très bien avoir une enceinte de 40.000 places, si à la fin de l'année, ils ont 800 M€ de déficit et ils ont un Président, M. Abrahamovitch, qui est un des deux grands propriétaires du gaz russe et qui, d'un seul coup d'un seul, en faisant un chèque, remet les comptes à zéro. Ce n'est pas votre modèle, Chelsea, quand même ! Ce n'est pas votre modèle, ce n'est pas le nôtre !

La deuxième contradiction, je n'ai toujours pas, malgré les belles paroles, les belles phrases, je n'ai toujours pas eu de réponse à deux questions que j'ai posées. La première : Que faites-vous pendant les trois ans, où le stade est à 20.000 places ? Que faites-vous ? Il est à 20.000 places ! Je vais vous dire pourquoi il est à 20.000 places : parce que vous n'avez pas une étude qui va vous démontrer le contraire !

Parce qu'on va quand même aussi parler maintenant de la fameuse étude de M. Favaro et Audart. Il se trouve que, dans la vie lyonnaise, Lyon est un village, Marc Favaro est un ami personnel et qu'il m'a remis un jour un document de huit pages, qui n'est fait que de croquis, puisque M. Favaro a fait non ses brillantes études, mais ses brillantes années d'architecte avec Albert Constantin et il a travaillé à la rénovation

du stade, qui a eu lieu en 1998 pour la Coupe du Monde. Et, Favaro, à l'époque, était sous la subordination, sous l'autorité de Constantin.

Quand Jean-Michel Aulas, Monsieur Havard, première étape du dispositif, vient nous voir et nous dit : « Je veux que Gerland soit agrandi », sans d'abord nous dire qui payerait... Parce que s'il s'était retourné vers nous, pour dire que c'était à la collectivité de payer, j'aurais bien aimé aussi avoir le sentiment des uns et des autres. Il demande à Albert Constantin de faire une étude pour la faisabilité d'un stade à 60.000 places. Albert Constantin va faire cette étude : c'est logique que ce soit lui qui la fasse, puisque c'est lui qui avait fait la rénovation en 1998. Et de cette étude, est sorti, notamment, l'argument que pendant trois ans, le stade aurait une capacité de 20.000 places. Une étude qui a été financée par l'Olympique Lyonnais.

Là-dessus, Marc Favaro a fait dix croquis, qu'il a remis à certaines personnes, dont moi, qui n'ont été financés par personne. Il l'a fait pour son plaisir. Comment peut-on aujourd'hui argumenter, essayer de donner une position crédible, sur dix croquis qui n'ont pas fait l'objet de la moindre étude ?

Alors, après, on peut dire : il y a l'innovation, on va chercher l'innovation ! Mais Monsieur Hémon, la vie politique ce n'est pas dire : « Il y a l'innovation, on va chercher l'innovation ! » C'est d'apporter à des problèmes concrets, des réponses concrètes. Comment faites-vous pendant les trois années où le stade est à capacité de 20.000 places, où l'UEFA ne donne pas son agrément pour qu'on joue dans ce stade, comment faites-vous pour que l'Olympique Lyonnais survive à cela ? Qui finance le manque à gagner ?

Vous avez pris une position au Grand Lyon, cela n'a pas l'air d'être celle que vous donnez ce soir. Au Grand Lyon, vous avez dit : « C'est à la collectivité à financer le manque à gagner. » Est-ce que ce soir, c'est votre position ? Est-ce que vous êtes d'accord pour dire aux Lyonnaises et aux Lyonnais : « Les 30 M€ que l'Olympique Lyonnais va perdre, c'est nous qui les verseront à l'OL. » ? C'est ce que vous avez dit au Grand Lyon, est-ce que vous le dites ce soir à la Ville ?

Quant à la position de MM. Hamelin et Havard, si on est un peu polémique, c'est que quand vous prenez des positions dans la presse, généralement, je le disais l'autre jour encore au maire, ce n'est pas pour dire du bien de nous. Il faut aussi peut-être parfois accepter en retour qu'on ne dise pas obligatoirement du bien de vos positions.

J'ai au moins, vis-à-vis de M. Hamelin ce soir la position de dire « il en a une ». C'est Gerland.

M. Havard, je suis désolé, ce soir, vous n'en n'avez toujours pas. Vous êtes pour un grand stade avec un chèque en blanc, mais ce soir on va partir sans savoir où vous le faites. Est-ce que ce soir...

(Interpellation de M. Havard.)

... attendez, laissez-moi finir, parce qu'on a le sentiment que c'est Gérard Collomb qui est le Président de l'OL. Il se trouve qu'il est Sénateur Maire de Lyon. Le Président de l'OL est Jean-Michel Aulas qui, hier ou avant-hier, disait, qu'il voulait, qu'il souhaitait que son projet de Décines avance. Donc, ce soir, est-ce que vous êtes pour ou contre ce projet à Décines ? Ce n'est quand même pas difficile de dire « je suis pour ou je suis contre ». Là vous faites un slalom géant. Il est tellement géant que je ne sais même plus où sont les portes et où est le slalom. La position politique est claire. Es-ce que vous êtes pour ? Est-ce que vous êtes contre ?

C'est cela aussi qu'il faut faire, quand on veut un jour avoir de grandes fonctions. Moi j'ai appris cela. En toute humilité, j'ai appris, c'était Mendes France qui disait « Gouverner, c'est choisir ». Et bien faites un jour des choix. Mais arrêtez d'être polémique et de toujours nous dire : « bien non, Gerland, ce sera pour la vie universitaire. » et dans quinze jours après aller voir les gens du LOU en disant « comptez sur moi, je vous appuierai pour aller à Gerland ». Parce que bien sûr, on a travaillé, on n'a pas attendu ce Conseil municipal, bien sûr qu'on a commencé à travailler, ça va vous paraître surprenant, on a même commencé à travailler avec les gens de LOU, sur le fait qu'il voulait une infrastructure entre Vuillermet et Gerland, on a travaillé là-dessus avec eux, on a eu plusieurs réunions. C'est vrai que quand nous organisons des réunions de travail, je ne vous appelle pas systématiquement, vous m'en excuserez, ce qui est tout à fait logique. On a même travaillé aussi avec les services, et M. Tacail, ici, peut en témoigner. Sur le futur de Gerland, on a même travaillé avec le LOU parce que vous comprenez bien, comme ils le disent, une enceinte de 41 000 places aujourd'hui n'est pas adaptée au rugby. Nous aussi on s'en est rendu compte. Parce qu'entre Vuillermet et Gerland, si le LOU monte en TOP 14, comme Mme Condemine l'a un peu trop avancé, mais on le souhaite tous, dimanche, il faudra peut-être qu'il ait une solution intermédiaire Monsieur Havard, parce que gouverner c'est choisir, et il faut aussi parfois prévenir.

M. LE MAIRE : Chers Collègues, je crois que chacun s'est exprimé. Je dois dire que je comprends toutes les positions, encore faut-il en avoir une quand on aspire à gouverner la Ville de Lyon. Vous pourrez retrouver toutes les positions que je pouvais développer lorsque j'étais dans l'Opposition. Il y avait rarement des dossiers sur lesquels on s'abstenait. On était pour ou on était contre. Mais on prenait effectivement une position.

Ne pas prendre de position, c'est finalement ménager, essayer, tenter de ménager « la chèvre et le chou ». Quand on est avec Jean-Michel Aulas, c'est aller lui faire des câlineries en lui disant : « on est pour ce projet, on ne peut pas le dire officiellement, mais ne vous en faites pas, tout va bien, etc... ». Et quand on est au sein du Conseil municipal, on

dit le contraire, c'est aussi aller faire des déjeuners chez Mme Nora Berra - c'est M. Aulas qui le racontait dans une réunion publique dans l'Est Lyonnais- donc je peux vous le raconter au Conseil municipal de Lyon- en nous disant : « j'avais réuni tous les députés du Rhône et bien évidemment, le conseiller de Mme Berra qui se trouvait à une des fonctions techniques aux sports dans le temps passé, et qui disait « mais évidemment, c'est un super grand projet » et les uns et les autres disant « mais ne vous en faites pas ». C'est Jean Michel Aulas qui le raconte, il vous le confirmera, il y avait un certain nombre de personnes présentes, 400 participants, à ce débat, donc c'est quelque chose de très public. Je ne pense pas que vous nous direz le contraire, que ce dîner ou ce déjeuner, je ne sais pas exactement, n'a jamais existé.

Ce que vous voulez faire sur tous les dossiers, c'est dire allez-y. Et derrière on sera contre, on sera contre le stade. On ne dira jamais ce qu'on aurait fait à la place. Quelque soit ce qu'on fait sur le TOP, on sera contre, parce que c'est un bon sujet. On peut saisir toutes les petites réactions qui peuvent se faire. On ira susciter ce qu'on appelle le fameux «pas chez moi, pas dans mon jardin, chez les autres », etc. Et on espère qu'avec tout cela on fait une majorité.

Vous voyez, je conseille à mon parti de ne pas être comme cela au niveau national. Je trouve tout à fait désolant que la politique française, aujourd'hui, soit faite ainsi et soit totalement dans l'opposition, dans la négation. Il se trouve par exemple qu'à Lille, ils ont choisi un autre emplacement que le grand Montout, un autre type de financement de stade et là aussi, ils ont des recours.

Il se trouve qu'à Bordeaux M. Jupé vient de lancer un projet. Franchement, quand on voit le stade de Bordeaux, à côté le stade de Gerland est extraordinaire. Le stade de Bordeaux, vous avez l'impression qu'il va vous tomber sur la tête, quand vous êtes dessous les coursives, qui vous permettent d'accéder aux différents sièges du stade.

On va être comme cela, et peut-être qu'il y aura, effectivement, toute une série de gens qui viendront conforter cette position. Et demain, nous n'aurons pas l'Euro 2016. On laissera partir l'Euro 2016 en Turquie. La Turquie investit beaucoup aujourd'hui. Et du point de vue de la croissance économique, c'est un pays qui croît. Et on se dira à un moment donné : « Zut, on ne comprend pas, pourquoi la France n'a pas un taux de croissance plus fort ? » Chaque fois qu'il y a des opérations qui se font, on essaie de les cisailer. Après on s'étonne et on se demande pourquoi on n'a pas le taux de croissance des autres pays. Mais continuons comme cela, chers Collègues, et on va, effectivement, droit dans le mur. Et les histoires de petites affaires politiciennes, c'est quand même de second ordre par rapport à cela.

Est-ce qu'il faut un grand stade pour la Ville de Lyon ? Je pense qu'aujourd'hui chacun dit « bien évidemment », quand on voit ce que cela génère, le fait d'être en deuxième position pour la Champion's

league. Il n'y a pas un pays où j'aille sans qu'on me dise : « Monsieur Collomb, l'Olympique Lyonnais, c'est quelque chose d'extraordinaire ! ». C'est notre première image de marque pour la ville.

Ensuite, que pouvait-on faire ? Premier scénario, vous a dit Thierry Braillard. C'est qu'effectivement Jean-Michel Aulas avait fait faire une étude. Deuxième chose, ce que nous, on a étudié, de notre côté, comment faire, soit on reste dans le foot tel qu'il est, à ce moment là quelques uns de nos amis nous disent : « attention aux financements, c'est cher, etc... ». Jean Michel Aulas nous dit : « Moi j'en fais mon affaire. Plus de subvention, mais c'est mon business. Mon business sur quoi ? Pas sur 50 hectares qu'on donnerait pour bâtir une ville entière. Non. Aujourd'hui les 50 hectares sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme avec la possibilité de réaliser des équipements de l'OL et effectivement un équipement annexe en matière hôtelière. Il n'y a même plus, sur le projet actuel et dans les documents, de centre commercial comme il y en avait dans le passé.

Il y a uniquement des commerces qui sont liés au stade, c'est-à-dire qu'on va vendre des choses liées à l'Olympique Lyonnais, on va faire un bar, de la restauration etc, etc... Bref, comme on en fait dans tous les clubs européens.

Alors, sur Gerland, on avait étudié, nous, de notre côté, pendant qu'il faisait ses études. Si on voulait aller dans ce modèle-là, il fallait quoi ? Il fallait déclasser le stade de Gerland parce qu'aujourd'hui, il est dans le domaine public de la ville de Lyon. Pour déclasser, il faut dire pourquoi on déclasse, c'est-à-dire qu'il faut un certain intérêt général et pour quoi faire ? Le vendre à l'Olympique Lyonnais ? Sur quelles bases ? Et pourquoi à l'Olympique Lyonnais ? Parce que si c'est un bien qu'on déclasse, ça peut être n'importe qui. Appel d'offres. On se serait donné le ridicule de mettre un appel d'offres...

M. TETE Etienne : Il y aura bien un appel d'offres sur le terrain du Montout !

M. LE MAIRE : C'est un projet privé. Nous, la Ville, nous sommes obligés de procéder par appel d'offres cher Etienne Tête, vous nous le rappelez tous les jours. Donc on avait cette problématique.

Il y eut une longue étude qu'avait demandée, même pas moi, mon prédécesseur, M. Raymond Barre, parce que ça fait un moment que ce problème traîne et qui avait conclu que cette hypothèse serait difficilement envisageable puisqu'on verrait apparaître tout et n'importe quoi. Je pourrais vous redonner à nouveau cette étude. Ce rapport, à l'époque, nous avait fait choisir le fait qu'on n'allait pas poursuivre dans la voie de déclasser le stade de Gerland et le donner à l'Olympique Lyonnais.

Après, j'entends tout : puisqu'un certain nombre de Groupes disent « nous, on a une étude sérieuse qui montre que c'est possible à Gerland... Des architectes, des urbanistes, etc... ont étudié ». Donnez-

nous les études ! Montrez-nous les études documentées ! Y'en a jamais aucune. C'est l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'os. Jamais personne ne donne un document parce qu'il n'y en n'a pas !

Après, j'ai entendu d'autres bruits. On m'a dit -parce qu'on dit beaucoup, surtout ceux qui n'y connaissent rien- qu'on pourrait par exemple, pourquoi pas, le faire sur le Port Edouard Herriot. J'ai fait regarder de plus près le Port Edouard Herriot. Quand vous prenez en compte les périmètres de risques et ce qui ne peut pas déménager avant 4 ou 5 ans, c'est totalement impossible d'y mettre le stade. N'importe quoi comme rumeurs trainent dans la ville...

A quoi on va aboutir mes chers Collègues ? A ce que, si effectivement on n'arrive pas à faire le projet du grand Montout, il n'y aura pas de stade. Ils continueront à jouer à Gerland et ils descendront, inexorablement parce qu'on ne peut pas tenir sur 10 ans avec le modèle économique d'aujourd'hui. C'est déjà un miracle qu'on obtienne les résultats sportifs que l'on a avec un tel modèle économique. Donc voilà, on jouera à Gerland la fin de la première division. Un coup, on sera dans le haut du tableau, un coup dans le bas. Ce sera ça l'Olympique Lyonnais. Et puis, on va suivre le même raisonnement sur le LOU. On s'en fout du LOU aussi, ce n'est pas la peine de faire un stade pour le LOU et de prévoir parce qu'effectivement, le sport ça ne sert à rien et puis, tout à l'avenant.

Chers Collègues, quand on va sur une telle voie, on ne va nulle part. Moi je le dis, vous portez une lourde responsabilité. Si demain, le stade ne se fait pas, ça sera à cause de vos tergiversations parce que vous êtes incapable, Monsieur Havard, de donner un lieu où vous auriez mis le stade du grand Montout. Vous pensez bien que des études on en a faites, on a regardé tous les terrains qui existaient dans l'agglomération. Je ne me suis pas dit tout d'un coup « *oh tiens, le grand Montout, pourquoi pas...* ». Non, ce n'est pas moi, ça ne s'instruit pas comme ça, Monsieur Havard. Ce sont des services qui instruisent des dossiers et ce n'est pas sur des lubies, c'est sur des instructions. Et demain, j'espère qu'on va aboutir car autrement, nous jouerons à Gerland. Merci pour le Groupe UMP qui portera, quoiqu'il arrive, la responsabilité du fait que l'Olympique Lyonnais ne pourrait pas jouer dans un stade qui permette un modèle économique lui permettant de jouer les premiers rôles en Champion's League.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Lyon Démocrate-MoDem et Europe, Ecologie, Les Verts et apparentés ont voté contre. M. Giordano s'est abstenu et M. Buna, temporairement absent, n'a pas pris part au vote. Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu, sauf M. Hamelin qui a voté contre. Mme Perrin-Gilbert s'est abstenue.)

(Adopté.)